

## **AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Auray (56400)**

La convention d'occupation signée le 19/12/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société Domalex pour une durée de 7 mois, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listé ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 5 mai 2026.

Cet avenant, dont l'objet est de rectifier le montant du dépôt de garantie, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.